

COMMUNE
DE
SAINT ETIENNE LA GENESTE

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 janvier à 18 heures 45

Le conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie sous la Présidence de **M. Christophe TUR, Maire**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2023

PRESENTS : A. DALLET-ESCURAT, C. DAVOINE, D. DISSON, F. FERRY, M. PIERRE, C. TUR

ABSENT : A. SUDOUR

PROCURATION : A. SUDOUR donne procuration à D. DISSON

Secrétaire de séance : D. DISSON

OBJET : Autorisation de modifier le Contrat à Durée Déterminé de Mme FERRY en vue de l'augmentation de ses horaires de travail, à la suite de résiliation du contrat Callunae.

Monsieur le Maire explique au conseil que, le contrat liant la Mairie et la Société Callunae a été rompu à la date du 31 décembre 2022.

A la place, il propose au conseil municipal d'augmenter les horaires de travail de Mme Ferry pour compenser les heures supprimées.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- L'augmentation de 2 heures hebdomadaires le temps de travail de Mme Ferry
- Autorise M. le Maire à effectuer un avenant à son contrat de travail
- Autorise M. le Maire à engager les démarches et signer les documents relatifs à cette démarche.

Fait et délibéré à Saint Etienne La Geneste,
Les jours, mois et an ci-dessus.

REÇU LE

08 FEV. 2023

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORREZE)**

Pour extrait conforme
Le Maire,

Christophe TUR



COPIE